

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_37
id. 4439

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ANTENNE CROIX ROUGE DE CAUSSADE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT**

L'antenne Croix-Rouge de Caussade, pour mener à bien ses activités, utilise trois locaux distincts :

- un mis à disposition par la mairie de Caussade pour l'activité « vestiboutique »,
- un hangar loué pour les véhicules et le matériel de secourisme,
- un local loué pour le stockage alimentaire, vestiaires et meubles.

La Croix-Rouge développe sur ce territoire des actions présentant une véritable utilité sociale : fréquentation de 100 familles, 300 personnes reçues, 1 425 colis alimentaires distribués, 6 527 € d'aides financières octroyées.

L'antenne Croix-Rouge de Caussade est dans l'obligation de rechercher de nouveaux locaux car les bâtiments actuels (mis à disposition ou loués) ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur pour l'accueil du public ainsi que pour l'activité de ses 75 bénévoles. Le projet réside dans un regroupement des activités dans un même lieu à savoir l'acquisition d'un local professionnel situé au 56, Boulevard Edouard Herriot à Caussade. Le soutien de la commune se concrétisera par la poursuite de la mise à disposition du local actuel.

La structure prévoit un plan d'auto-financement à hauteur de 80 %.

Monsieur le Président de l'antenne Croix-Rouge de Caussade sollicite une subvention départementale pour l'acquisition des locaux.

Le coût de projet s'établit à 436 000,00 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Conseil départemental (6,9%)	30 000,00 €
Subvention État	8 000,00 €
Subvention mairie Caussade	2 000,00 €
Subvention C.C.Q.C.	10 000,00 €
Subvention Région	40 000,00 €
auto-financement et emprunt Croix-Rouge.....	346 000,00 €
 TOTAL	 436 000,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 € à l'antenne Croix-Rouge de Caussade pour l'acquisition d'un local professionnel situé 56 boulevard Edouard Herriot à Caussade ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits correspondants à l'article 204 220 sous fonction 58 du budget départemental 2019 – (X914-SDC01577) ;
- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention à conclure avec l'antenne Croix-Rouge de Caussade ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention susvisée, au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC